

**VILLE DE BRIARE**

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	23
Votants	27

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le 24 novembre à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 14 novembre, s'est réuni en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BOUGUET Pierre-François, le Maire,

**Présents :**

Monsieur BOUGUET Pierre-François ; Monsieur LHOSTE Laurent ; Madame LAURENT Jacqueline ; Monsieur GIRAULT Dominique ; Madame SIGNORET Edwige ; Monsieur BANSE Hervé ; Monsieur DEPARETERE Marcel ; Monsieur GAUDICHON Eric ; Madame GUILLOT Jacqueline ; Madame VICHERAT Valérie ; Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane ; Monsieur COURTILLAT Claude ; Monsieur MOURAUX Michel ; Madame LAVARENNE Monique ; Monsieur COQUILLET Jean-François ; Madame BOURGOIN Evelyne ; Madame KHEDDAR Haiate ; Monsieur FAISY Fabien ; Monsieur DENIZOT Gabriel ; Madame ACIMOVIC Cennet ; Monsieur GARDINIER Frédéric ; Madame LECLERC Sylvie ; Monsieur ADOUL Jean-Pierre.

**Absents excusés :**

Monsieur CHARMETANT Alain ; Madame NIANG Kiné ; Madame GABRIEL Mélanie ; Madame MARISSAL Bénédicte ; Madame GUINAND Alexandra ; Monsieur GAGNEPAIN Patrice.

**Procuration a été donnée à :**

Monsieur CHARMETANT Alain donne procuration à Madame LAURENT Jacqueline.  
Madame NIANG Kiné donne procuration à Monsieur BOUGUET Pierre-François.  
Madame GABRIEL Mélanie donne procuration à Madame ACIMOVIC Cennet.  
Madame MARISSAL Bénédicte donne procuration à Madame VICHERAT Valérie.  
Madame GUINAND Alexandra donne procuration à Madame SIGNORET Edwige.  
Monsieur GAGNEPAIN Patrice donne procuration à Monsieur FAISY Fabien.

Madame LAURENT Jacqueline est nommée secrétaire de séance.

**Délibération N° 2025-111 : PARTICIPATION A LA CLASSE DE DÉCOUVERTE DE L'ECOLE SAINTE-ANNE.**

Considérant la demande de participation de la commune relative à un projet de l'école Sainte-Anne pour la classe de découverte du 18 au 22 mai 2025 pour les élèves de CM1 et CM2 en Normandie, sur le thème des plages du débarquement au coût de 570 € par enfant.

La proposition de financement sur quatre tranches, en fonction du quotient familial, serait la suivante :

Élèves : <b>570€/enfant</b>						
Tranche	Quotient	Participation Briare		Nombre d'élèves	Reste à charge famille	
		%	€			
TA	moins de 3287	0,72	410,40	5	182,40	
TB	moins de 5972	0,67	381,90	1	210,90	
TC	moins de 9064	0,59	336,30	7	256,50	
TD	plus de 9065	0,53	302,10	13	290,70	
<b>Total charge Briare</b>			<b>8715,30</b>			

*Quotient = revenus annuels du foyer/nombre de personnes composant le foyer*

Considérant que la participation à la charge de la commune serait de 8.715,30 € pour 26 enfants de Briare.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (Mme VICHERAT Valérie et Mme GABRIEL Mélanie ne participent pas au vote).

Décide de participer à ce séjour et indique que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026.

Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le 24 novembre 2025

La Secrétaire de séance,



Jacqueline LAURENT

Le Maire,



Pierre-François BOUGUET